



**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
DE LA NEGOCIATION COLLECTIVE**
Convention Collective Nationale des Entreprises d'Architecture
Secrétariat du Paritarisme
APGP - 8 rue du Chalet 75010 Paris

Tél : 01 42 84 28 71 Fax : 01 42 02 68 53 Courriel : cpnnc.architecture@apgp.fr

Compte-rendu approuvé par la
CPNNC du 26 février 2009

CPNNC du 12/02/2009

COMPTE RENDU

Collège Employeurs :

Syndicat de l'Architecture : Françoise GROSHENS, Jean-François CHENAIS, Jacques PUISSANT, Jean-Pierre BARRANGER, Boualem BELLEMOU.

UNSFA : Odette BAUMGARTNER, François PICHET, Jean-Michel DRESSE, Edmond CEZARD, Patrick JULIEN.

Collège Salariés :

SYNATPAU CFTD : M. Alain HENAU

CFTC : M. Yassin BOUAZIZ

FO : MM. Dominique MODAINE et André ZAJDA

Excusé : M. François DUDILIEUX (CFE-CGC-BTP)

Président : M. Yassin BOUAZIZ

Vice-président : M. Christophe CHOMEL

Secrétaire : M. François LE VARLET

Point 1 de l'ordre du jour : approbation de l'ordre du jour

- 1 Avenants Prévoyance et Santé,
- aux accords collectifs
- et aux conventions.

Conclusion : l'ordre du jour est approuvé.

Une circulaire vient de paraître prévoyant des dérogations DSS/5B/2009/32 du 30 janvier 2009 apportant des éléments en matière d'exonération de souscrire aux accords santé ou prévoyance. (temps très partiels)

Cet élément nouveau requiert du temps pour analyse complète, ce qui reporte la signature des avenants préparés, qu'il convient de réexaminer.

En tout état de cause, l'UNSFA n'avait pas de mandat pour signer.

Sur l'incapacité, la commission attend de nouvelles propositions.

L'UNSFA demande à ce que les données parviennent au moins 3 ou 4 jours avant la réunion.

La commission demande deux accords distincts :

1-Désignation

2-Reste de l'accord

L'avenant frais de santé sera mis en harmonie avec la circulaire.

Cette question sera portée en point 3 de l'ordre du jour du 26/02.

Fin de la réunion à 10 heures